

Nos Réf. : JKR/CI

**Séance du conseil municipal du  
jeudi 30 juin 2022**  
**liste et résumé des délibérations examinées en séance**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Kunheim, le 30 juin 2022, à 20 heures 15, sous la présidence de Jill Köppe-Ritzenthaler.

**1. Présentation des ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) estivaux par les 3 directeurs**

Les trois directeurs des ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) estivaux présentent chacun leur projet.

**Pierre-Alexandre Ferracin** (apprenti BPJEPS 1<sup>ère</sup> année) : ALSH des maternelles (3 à 5 ans) et des élémentaires (6 à 10 ans) du 11 au 29 juillet – 48 places par jour – 1 direction partagée – 4 animateurs et 3 stagiaires.

3 thématiques principales développées : politesse et respect, interactions avec les proches et le territoire, découverte de la nature et de l'environnement ; alternance d'activités sur site ou dans les environs et de sorties en bus.

Secteur des 3 – 6 ans : évolution en coins permanents avec choix d'activités.

Secteur des 7 – 11 ans : partage entre activités artistiques et activités sportives.

**Aurélié Faure** : ALSH des pré-ados (11 à 14 ans) du 11 au 29 juillet – 20 places par jour – 5 encadrants.

Objectifs : délaisser les activités virtuelles pour renouer les relations sociales, partager des expériences pour un vécu commun, vivre avec les autres quelles que soient les différences

Activités principales : accrobranche, laser game, stage de survie en forêt, graffs, mangas, vélo, activités sportives, visite du Mosa Vauban.

**Alexandre Fohr** (apprenti BPJEPS 2<sup>e</sup> année) : enfants de 3 à 11 ans du 22 au 26 août - 48 places par jour – 10 encadrants dont 4 stagiaires.

Thématique développée : la politesse

Esprit de la semaine essentiellement ludique et festif – cet ALSH permettra les retrouvailles entre copains après la trêve estivale et avant la rentrée scolaire – facilitera la transition du passage des grands de la maternelle vers l'école élémentaire en les basculant dans le groupe des 6 – 11 ans et l'intégration des enfants de 3 ans qui quittent de la crèche pour l'école maternelle.

Sous réserve des conditions météorologiques, les matinées seront consacrées à des activités sportives et les après-midis à des activités en intérieur, avec une journée à Colmar plage et une nuit en camping dans la cour de La Ruche.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2022**

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2022 **est approuvé à l'unanimité** des conseillers municipaux présents à la séance.

### **3. Tableau des emplois communaux : suppression de postes**

Après avis favorable du Comité Technique, le conseil municipal **supprime** 10 postes vacants.

### **4. Emplois communaux contractuels : création de postes**

Le conseil municipal **crée** à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022

- un nouveau poste d'apprenti BPJEPS 1<sup>ère</sup> année (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)
- un emploi d'adjoint technique à temps complet
- un poste à temps non complet en animation périscolaire dans le cadre des emplois aidés.

### **5. Budget 2022 : décision modificative n°1**

Le conseil **approuve** une décision modificative au budget relative à une opération d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement.

### **6. RGPD (règlement général de protection des données) : renouvellement de la convention**

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD est un cadre qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

C'est pourquoi le conseil municipal **décide** de renouveler la convention mutualisée relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité avec les CDG 68 et 54 pour la période 2022-2024.

### **7. Actes pris par les collectivités territoriales : réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation**

En application des dispositions de l'ordonnance n°2021-1310 et du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 qui introduisent de nouvelles dispositions entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022, et des dispositions existantes du droit local Alsacien-Mosellan, le conseil municipal

- **fixe** les modalités de publicité des actes règlementaires et des décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel,
- **actualise** le formalisme des procès-verbaux des conseils municipaux,
- **décide** d'abonder la liste des délibérations examinées par le conseil municipal, qui remplace le compte-rendu, par un résumé des points traités.

### **8. Déclarations d'urbanisme**

**Didier Weisheimer rend compte** des dossiers d'urbanisme suivants :

Les demandes de permis de construire de

- o **Philippe Schultz** pour la rénovation d'une grange et la création de 6 logements en zone UA du PLUi en section 3 parcelle 176 au 82, rue Principale,

- **Essity Opérations France** pour l'extension de bureaux et sas d'entrée en zone UXf du PLUi en section 49 parcelle 115 au 11, route Industrielle.

Les déclarations préalables déposées par :

- **Marc Chazeau** pour l'isolation des murs extérieurs au 19, rue des Vosges,
  - **Laetitia Loiseau** pour la remise à neuf d'une charpente sans modification au 10, rue Principale.
- **Subvention communale au titre des énergies renouvelables – liste des bénéficiaires** conformément à la délibération du 14 septembre 2017 le conseil municipal **attribue** au demandeur ci-après, qui a effectué les travaux et fourni les justificatifs correspondants, la subvention communale au titre des énergies renouvelables :

2022	Nom	Type d'installation	Montant de la subvention
2	Marc Rieffel	géothermie	450 €

## **9. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales**

### **Commissions communales**

24.05.22	E. Scheer	groupe de travail salle des fêtes
25.05.22	J. Obrecht	réunion électrification – Romerfeld
07.06.22	Y. Schwartze	conseil d'école élémentaire
08.06.22	S. Edel	commission journée citoyenne
09.06.22	V. Laissus	CMJE
14.06.22	S. Edel	commission périscolaire
15.06.22	J. Köppe-Ritzenthaler	réunion projet de rénovation école maternelle
15.06.22	I. Beyer	réunion préparatoire fête des associations et inauguration place du Tertre
16.06.22	S. Edel	éco-comité école maternelle
20.06.22	C. Krem	conseil d'école maternelle
23.06.22	E. Scheer	réunion parking poids lourds
27.06.22	I. Beyer	réunion avec les commerçants pour la Journée Nationale des Commerces de Proximité

### **Structures intercommunales**

01.06.22	J. Köppe-Ritzenthaler	GLCT Centre Hardt-Rhin Supérieur
02.06.22	J. Köppe-Ritzenthaler	bureau GLCT Pays des deux Brisach
08.06.22	J. Köppe-Ritzenthaler	CCPRB – conférence des maires
09.06.22	S. Edel	CCPRB – commission petite enfance
14.06.22	I. Beyer	réunion Ile aux enfants
20.06.22	E. Scheer	SIAEP
22.06.22	J. Köppe-Ritzenthaler	CCPRB – conférence des maires
27.06.22	J. Köppe-Ritzenthaler	CCPRB – conseil communautaire
28.06.22	E. Scheer	Roselière – commission de sécurité
29.06.22	J. Köppe-Ritzenthaler	COFIL Natura 2000
30.06.22	J. Köppe-Ritzenthaler	AG ATD-ADAUHR

## **10. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation**

- **Droit de préemption : Jill Köppe-Ritzenthaler** informe les conseillers que, en lien avec le Président de la com com Pays Rhin-Brisach, elle a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune, sur :
  - un immeuble bâti rue des Noyers
  - un immeuble bâti rue des Violettes

- un immeuble bâti rue de Casteljaloux
  - un immeuble bâti rue des Lilas
  - un immeuble bâti rue Principale
- ces biens ne revêtant aucun intérêt public, ni par leur nature ni par leur situation.

• **Liste des marchés supérieurs à 1 000 € HT passés du 11/05/2022 au 23/06/2022**

N°	Tiers	Objet	Montant HT	Montant TTC
1	ALSADIS	DEPOT SAUVAGE RD52	1 250,00	1 500,00
2	AFC BALAYAGE	VOIRIE - BALAYAGE 04+06+08+10+11	4 400,00	4 840,00
3	PLUS DE VERT	VOIRIE - DESHERBAGE	1 728,00	2 073,60
4	HAAG JEAN PIERRE SAS	TRACTEUR - REPARATION	1 812,19	2 174,63
5	SYNDICAT DES EAUX PLAINE DU RHIN	ESP JULES VERNE - BRANCHEMENT EAU	1 890,90	2 269,08
6	CHR ALSACE	AEK - LAVE-VAISSELLE	4 414,00	5 296,80
7	ALSACE GOURMANDE	JUMELAGE ET JARDINS OUVERTS	3 595,33	4 314,40
8	ASTRALU FERMETURES	56A RUE PRINCIPALE - TRAPPE SS SOL	3 410,00	4 092,00
9	LES DELICES DE CHRISTELLE	JUMELAGE - TRAITEUR SAMEDI 28 MAI	3 990,00	4 788,00
10	LK TOURS	JUMELAGE - DEPLACT 27/05	4 023,33	4 828,00
11	UGAP	DEFIBRILLATEUR	5 130,66	6 156,79
12	ASTRALU FERMETURES	SK LOGT - FENETRES	11 220,03	13 464,04
13	AFM BRUCKERT	CPI - PORTES SECTORIELLES	14 983,05	17 979,66
14	ADAUHR	EM RENOVATION - AMOE	20 875,00	25 050,00

- **Remboursement de sinistres** : Sinistre du 9 décembre 2021 – choc de véhicule contre lampadaire - remboursement principal de 2 328 € par Groupama assorti d'un règlement différé de 636 € à valoir sur présentation de la facture payée à Vialis.

## 11. Divers

❖ **Calendrier** :

- Inauguration de la place du tertre : **samedi 10 septembre 2022 à 10 h 30**
- Fête des associations : **samedi 10 septembre 2022 à 14 h**
- Prochaine séance du conseil municipal : **jeudi 15 septembre 2022 à 20 heures 15**
- Journée citoyenne : **samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022**

❖ **Accueil mairie – agence postale communale – horaires estivaux** :

Les services communaux seront fermés les après-midis du 25 juillet au 12 août.

Fait à Kunheim, le jeudi 7 juillet 2022, la maire



Jill Köppe-Ritzenthaler.